



Risque de refus d'un changement de statut suite à une APS

Par **abbey**, le **22/12/2014** à **17:00**

Bonjour,

Je suis actuellement en procédure de demande d'APS. Une fois cette dernière obtenue en janvier 2015 et disposant déjà d'une promesse d'embauche, j'envisage de procéder à une demande de changement de statut.

Ma crainte en ce qui concerne mon cas est que cette promesse d'embauche a été faite par une entreprise où j'ai déjà effectué un stage d'un an (en 2012/2013) et un apprentissage d'un an (en 2013/2014) pour le même poste de contrôle de gestion.

En vous remerciant par avance d'une réponse de votre part,

Je reste à votre disposition pour toute information,